

Désavouer le HCÉRES — 16 décembre 2021

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCÉRES) a rendu public le « référentiel d'évaluation » de la vague C pour les unités de recherche¹. Ce référentiel conduit à une intensification de la logique bureaucratique, à une extension du pilotage de la recherche par des objectifs d'« excellence » et à une disparition de la collégialité de l'évaluation au profit de la production automatique de rapports formatés selon des critères qui ne sont pas les nôtres.

En rupture radicale avec les pratiques de ces dernières années, le référentiel concernant les unités de recherche occulte toute référence au projet scientifique et aux axes de recherche de l'unité. Au lieu de permettre une réflexion sur le projet scientifique, dans la perspective d'un accompagnement de sa mise en oeuvre par les pairs et d'une éventuelle discussion des difficultés rencontrées (par exemple en cas de ressources insuffisantes ou d'absence d'un soutien suffisant de la part des tutelles), la rédaction du rapport devient un exercice chronophage de jonglage avec de multiples indicateurs inutiles et de manipulation d'éléments de langage visant à produire l'image d'excellence attendue. L'évaluation se transforme quant à elle en un monstrueux contrôle de l'utilisation des moyens accordés et de conformité réglementaire ou normative, tout en favorisant le jeu de concurrence néfaste entre unités.

Ce référentiel d'évaluation a été voté par le collège du HCÉRES sans que la communauté scientifique ait été associée de quelque façon que ce soit à son élaboration, conformément aux pratiques délétores de cette agence, que l'ADL, avec toute la communauté scientifique, a déjà dénoncées². Il s'inscrit même à contre-courant des pratiques aujourd'hui prônées à l'international, et en cours d'adoption par les principaux acteurs de la recherche en France³. Le Directeur général délégué à la science du CNRS déclarait récemment : « Un comité de vingt experts est plus juste qu'un tableur ! »⁴. Au HCÉRES, nonobstant les déclarations de principe⁵, on persiste à penser qu'un tableur suffit à connaître ce qui fait la valeur de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Dans ces conditions, l'ADL engage vivement les collègues sollicités pour être experts à refuser de participer à des évaluations qui se serviraient de ce référentiel ; ou, s'ils avaient accepté de participer à ces évaluations, à revenir sur cette décision.

L'ADL appelle également les collègues concernés par la vague C à ne pas remplir les fiches Excel demandées par le HCÉRES, mais à renvoyer aux bases de données existantes, qui contiennent déjà toutes les informations demandées (HAL, ADUM, GESLAB).

Enfin, l'ADL s'associera aux projets visant à repenser l'évaluation scientifique, par la production d'une réflexion alternative qui serait adaptée aux pratiques et aux besoins des unités de recherche. Les collègues volontaires pour participer à cette initiative peuvent écrire à l'adresse suivante : [<assemblee.dirlabo\(at\)gmail.com>](mailto:assemblee.dirlabo(at)gmail.com)

¹ Ainsi que pour les formations et établissements d'enseignement supérieur :

https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/downloads/referentiel-devaluation-des-ur_vaguec_2022-2023.pdf

² Voir notre « Appel à désavouer le HCÉRES », 18 décembre 2020 :

<https://twitter.com/adirlabos/status/1339688014935691264>

³ Comme en témoigne l'axe « Transformer les pratiques pour faire de la science ouverte le principe par défaut » du 2e Plan national pour la science ouverte, p. 21. URL : <https://www.ouvrirlascience.fr/deuxieme-plan-national-pour-la-science-ouverte/>

⁴ Cité par David Larousserie, « Chambardements dans l'évaluation des scientifiques », *Le Monde*, 23 novembre 2021. URL : https://www.lemonde.fr/sciences/article/2021/11/23/chambardements-dans-l-evaluation-des-scientifiques_6103279_1650684.html

⁵ Telle celle d'aujourd'hui même : <https://www.hceres.fr/fr/actualites/le-hceres-signe-dora-la-declaration-de-san-francisco-sur-levaluation-de-la-recherche>